

🔗 Principales caractéristiques du groupe RFE

Le groupe RFE est d'abord un réseau d'appui et d'apprentissage mutuel pour les professionnels en charge de la fonction formation dans une entreprise.

En effet, par la veille qu'il structure et met en commun, ainsi que par les échanges réguliers et préparés entre pairs lors des journées annuelles, le groupe RFE contribue au maintien et au développement des connaissances et compétences individuelles des professionnels de la fonction formation.

Dans ce type de réseau, chaque contributeur est à la fois formateur et formé. Un réseau d'apprentissage réciproque cherche donc plutôt à rendre possible l'enrichissement des uns et des autres par l'échange de savoirs et de savoir-faire, par l'apport d'aides réciproques, en faisant de sorte que chacun soit apporteur et offreur.

Dans leur fonctionnement, ces réseaux reposent beaucoup sur les relations interpersonnelles et contribuent à tisser du lien social entre leurs membres.

La finalité principale n'empêche pas le Groupe RFE de poursuivre des finalités secondaires, celles de partage et de mutualisation de pratiques d'une part, par exemple sur le « Comment former les managers d'aujourd'hui », de mutualisation de ressources d'autre part, en co-finançant le recours à un expert extérieur.

→ Coordonnées et contacts :

GIP ARIFOR
 Contact : Sandrine Poirier
 79, avenue de Sainte-Ménéhould
 51037 Châlons-en-Champagne Cedex

Groupe RFE

«Président» : Sylvain Thomas

Co-animation ARIFOR : Sandrine Poittevin

Pages internet : www.arifor.fr

Courriel : spoirier@arifor.fr

Développeurs de l'alternance : une expérience régionale de fédération des acteurs de l'emploi autour de l'alternance

Prémices d'un réseau autour de l'alternance à partir de l'apparition de développeurs alternance, nommés par région au niveau national

La Direction régionale Pôle emploi, via sa Direction support des opérations, remplit les missions :

- 1 de déploiement de services emploi dans le réseau Pôle emploi Champagne-Ardenne et d'appui de ce réseau dans l'exercice du métier visant l'accompagnement et le suivi des demandeurs d'emploi et des entreprises
- 2 de gestion des relations partenariales (co-traitants / sous-traitants ; entreprises / branches / OPCA / ARIFOR... ; institutionnels et politiques)
- 3 d'administration de la plate-forme de production (mise en œuvre de services emploi) :
 - centre d'appels du numéro unique dédié à l'inscription des demandeurs d'emploi, le 3949 (14 salariés)
 - gestion des prestataires pour la mise en place d'ateliers comme « Les techniques de recherche d'emploi » (18 salariés)
 - service marketing et commercial pour la conduite d'études (segmentation d'entreprises par ex.), le démarchage d'entreprises et le recueil d'offres d'emploi (environ 4 000 offres recueillies par an), le placement de demandeurs d'emploi... Un numéro unique pour les entreprises est mis en service le 3995 (7 salariés)
- 4 à partir d'avril 2010, animation du réseau des Equipes d'Orientation Spécialisées autour des psychologues du travail en vue de l'intégration de 28 salariés issus des centres AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes), dont des ATO (Agents techniques d'orientation).



Dans ce cadre général, Pôle emploi est l'un des acteurs majeurs qui intervient sur le champ de l'alternance en région et s'affirme comme une force de proposition, par exemple pour l'insertion des jeunes via des dispositifs de qualification en alternance.

Pôle emploi est également inscrit dans une logique de partenariats bilatéraux pour favoriser la mise en œuvre de l'alternance en région, par la coordination d'actions autour d'objectifs partagés en matière d'alternance.

En outre, au sein des Pôles emploi il existe un réseau de correspondants alternance, un par département soit 4 en Champagne-Ardenne. Ils ont un rôle de point d'entrée unique sur l'alternance dans le territoire départemental, vis-à-vis des entreprises, institutionnels, clients et partenaires, afin d'apporter une cohérence départementale à l'alternance.

C'est pourquoi lorsque le gouvernement a lancé un plan national de promotion de l'alternance en juin 2009, avec la nomination de développeurs de l'alternance dans les régions, Pôle emploi s'est naturellement intéressé à la dynamique qui allait s'installer en région autour de l'alternance.

La DRTEFP (Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle), le Conseil régional et les branches professionnelles sont 3 acteurs légitimes des régions pour intervenir sur le champ de l'alternance.

En Champagne-Ardenne, la DRTEFP a conduit les premiers regroupements des acteurs de l'alternance sur 2009. Progressivement, des branches professionnelles, des OPCA et des chambres consulaires ont proposé qu'une coordination puisse s'organiser avec le Pôle emploi qui avait déjà entamé une démarche d'animation de l'alternance dans son réseau interne.

Ⓢ Finalité et résultats attendus de cette mise en relation

La finalité de la mise en liaison des acteurs de l'alternance, dont font partie les développeurs, est de maintenir et de développer les contrats d'alternance en région.

Les résultats attendus de cette coopération sont de :

- développer une prestation clé en mains autour de l'alternance pour les entreprises,
- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et adultes grâce à l'alternance,
- renvoyer une image professionnelle des acteurs de l'emploi auprès des entreprises.

Ⓢ Pilotage et animation des acteurs de l'alternance

Un pilotage assuré par l'Etat avec délégation temporaire de l'animation territoriale au Pôle emploi

L'Etat, via la DRTEFP, préside le comité de pilotage de l'alternance qui a lieu une fois tous les deux mois. Un projet de passation de mains sur cette fonction est en cours et en attendant une décision plus officielle, l'Etat a délégué la fédération des acteurs de l'alternance au Pôle emploi, pour une durée d'un an (été 2009 à été 2010).

Au démarrage de la dynamique autour de l'alternance, la DRTEFP a organisé deux rencontres d'informations durant lesquelles les acteurs régionaux ont réciproquement présenté leur offre de services en matière d'alternance.

En outre, des rencontres régulières et à la demande sont organisées par l'animation territoriale déléguée, entre les 12 développeurs de l'alternance et les 4 correspondants alternance du Pôle emploi.

Ces rencontres ont pour objet :

- 1 d'effectuer un point sur les visites d'entreprise réalisées et rendre transparentes les politiques de prospection des entreprises de Pôle emploi,
- 2 de faire le bilan sur les offres d'emploi recueillies afin de rendre le marché du travail plus transparent,
- 3 de répondre aux questions et difficultés rencontrées sur le terrain par les développeurs et de leur proposer des aides.

Parallèlement, les réunions internes et mensuelles des 4 correspondants alternance de Pôle emploi se poursuivent. Ces réunions traitent de points d'ordre du jour comme :

- la gestion de l'enveloppe financière unique régionale de l'alternance,
- le suivi des formations en alternance,
- le montage et l'animation de partenariats par département,
- les actions mises en œuvre en matière d'alternance, par exemple une campagne de sensibilisation, en articulation avec l'échelon national de Pôle emploi.

Ⓢ Formes de coopération et productions associées

Structures associées à la dynamique territoriale autour de l'alternance

Les structures réunies pour agir ensemble sur l'alternance sont celles qui accueillent des développeurs de l'alternance, salariés basés dans des chambres consulaires, (Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres de Métiers et de l'Artisanat) ou dans des OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) et celles qui oeuvrent déjà dans ce domaine, comme Pôle emploi.

Le rôle dédié aux développeurs de l'alternance, au nombre de 12 en Champagne-Ardenne, est de promouvoir et de vendre les contrats d'alternance auprès des entreprises.

Nature et contenus des rencontres entre acteurs locaux de l'emploi

Les rencontres des acteurs de l'alternance ont permis d'agir sur deux modalités de coopération : la coordination commune d'actions de promotion et de vente de contrats d'alternance aux entreprises, la mutualisation des moyens existants pour mettre en place ces actions et atteindre les résultats escomptés et faciliter la connaissance réciproque des uns et des autres.

Réalisations dans le cadre du travail collaboratif sur l'alternance

Sur l'axe de coordination des actions, les acteurs de l'alternance ont par exemple organisé un mode concerté de démarchage des entreprises. L'un des objectifs poursuivi est d'éviter

des sollicitations multiples auprès d'une même entreprise et ainsi d'écartier le risque de faire perdre de la crédibilité aux acteurs de l'emploi qui interviennent sur l'alternance. L'idée sous-jacente est de parvenir à développer un réseau opérationnel de construction de parcours autour de l'alternance.

Sur l'axe de la mutualisation des moyens, les acteurs de l'emploi ont par exemple :

- partagé les plans de prospection par le recours à un fichier commun d'entreprises, celui du service marketing et commercial de Pôle emploi en lien avec les chambres consulaires. L'équipe du Pôle emploi s'est proposée de lancer les campagnes de prospection auprès des entreprises pour décrocher des rendez-vous de présentation des contrats d'alternance. Les RDV à assurer ont ensuite été répartis entre les développeurs de l'alternance et les conseillers Pôle emploi ;
- mis à disposition les ressources et outils utiles au développement de l'emploi et de l'alternance pour les entreprises et les partenaires sociaux :
 - plate-forme de vocation, outil d'orientation et de repérage des compétences, ateliers de préparation des personnes à l'emploi (test de recrutement, simulation d'entretien...) du Pôle emploi
 - recours au réseau des Espaces métiers pour organiser des temps de sensibilisation des demandeurs d'emploi à certains métiers et aux contrats d'alternance
 - diverses prestations autour de l'emploi comme l'aide à l'identification de profils à recruter, la présentation de mesures en faveur de l'emploi telles que le CIE (Contrat Initiative Emploi), l'AFPR (Action de Formation Préalable au Recrutement) et les aides à l'apprentissage.

Degré d'atteinte des gains escomptés des rencontres et collaborations

Le bilan des actions menées sur l'alternance de juin 2009 à juin 2010 est en cours d'élaboration. Il sera communicable en juin.

Toutefois quelques éléments d'appréciation sont déjà disponibles à fin février 2010 :

- 5 000 entreprises contactées sur un fichier en contenant 25 000
- une coopération qui s'installe entre acteurs de l'alternance
- des actions concertées de prospection des entreprises avec 3 chambres consulaires.

Ⓞ Quelles conditions de réussite pour la mise en réseau des acteurs après 2010

La DIRECCTE, Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, intégrant les anciennes missions de la DRTEFP, est déjà en réflexion avec les acteurs de l'alternance pour voir comment rendre pérenne leur début de travail en réseau.

Par rapport à l'acteur Pôle emploi, la CARE (Convention Annuelle Régionale de l'Emploi) a été signée entre l'Etat et Pôle emploi Champagne-Ardenne, pour la mise en œuvre de dispositifs d'emploi en région. Le CRE (Conseil Régional de l'Emploi), présidé par le Préfet ainsi que l'IPR (Instance Paritaire Régionale), reconnaît un rôle de fédérateur des acteurs de l'alternance à Pôle emploi.

En attendant ces décisions, les orientations générales pour le réseau alternance, au-delà de juin 2010, sont d'identifier les conditions de pérennisation du réseau d'acteurs autour de l'alternance et d'élargir le nombre de structures représentées dans ce réseau.

Ⓞ Principales caractéristiques du réseau naissant autour des développeurs alternance

Cette première mise en relation des acteurs de l'alternance à l'échelle régionale vise la création d'un réseau dont la finalité principale est l'action collective. En effet, l'objectif central est, et restera, celui du développement de l'alternance en région Champagne-Ardenne, en appui d'un ensemble mutualisé de services et d'actions soutenu solidairement par les membres.

Ce réseau en devenir vise à :

- promouvoir l'alternance auprès des entreprises et développer l'alternance afin de faciliter l'insertion professionnelle des personnes,
- constituer et faire fonctionner une offre de services commune autour de l'emploi afin de favoriser la mise en œuvre opérationnelle de parcours professionnels sécurisés,
- défendre l'image de marque des acteurs de l'emploi afin d'avoir une place légitime dans le paysage régional de l'alternance.

Dans ce réseau en cours de construction, l'essor et le renforcement des liens de coopération sont l'un des enjeux du futur pour les développeurs de l'alternance. C'est pourquoi une fonction de pilotage s'avère cruciale pour la réussite du réseau et l'identification de facteurs de succès autour du savoir, du pouvoir et du vouloir coopérer. Elle devra donc globalement faciliter les échanges entre membres du réseau et avec les acteurs du pilotage pour que les développeurs de l'alternance sachent comment coopérer et trouver les moyens adaptés à l'atteinte de leurs missions.

→ Coordonnées et contacts :

Pôle emploi
 Direction Régionale Champagne-Ardenne
 36, rue Alain Colas
 Bétheny
 51097 Reims Cedex

Direction support des opérations

Directeur : Jean-Philippe Delcourt

Tél. 03 26 89 57 00

Fax. 03 26 87 15 00

Site internet : www.pole-emploi.fr